

WASSEIGES Tribunal correctionnel de Huy

Servitude rue Baron d'Obin : on va remonter jusqu'à l'acte notarié de 1939

La juge avait demandé la réouverture des débats. Mais on n'a toujours pas de preuve du caractère public (ou pas) du chemin...

● Anne-Françoise BERTRAND

Quand les avocats de la Commune et du riverain wasseigeois plaideront, le 18 février prochain, il y aura deux ans que le second a acheté sa maison rue Baron d'Obin, une propriété longée par un chemin de terre reliant la rue des Fosses Colette. Si la parcelle apparaît bien sur l'acte d'achat dudit riverain, la Commune lui reproche d'en avoir modifié le profil mais, surtout, d'en avoir interdit l'accès aux piétons, qui l'empruntaient comme un raccourci depuis des décennies.

En octobre 2018, la Commune a décidé de remettre le chemin dans son état initial. Mais le riverain s'est opposé aux travaux, écopant au passage d'une amende de 2 500 €



GSI

(dont 2 250 € avec sursis) par le fonctionnaire sanctionnateur. C'est un recours de sa part contre cette décision qui a finalement amené les deux parties devant le tribunal correctionnel hutois. Où elles se sont encore retrouvées ce mardi...

Si M^e Geoffroy Van Cutsem, l'avocat de la Commune, a bel et bien contacté le notaire qui s'est occupé de la vente du terrain en 2018 et su retracer tous les actes de vente depuis le début (1939, 1987, 1999, 2000, 2006 et 2018), ce dernier n'a

pas voulu les lui communiquer, se retranchant derrière le fait qu'au-delà du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il ne peut y être obligé que par une ordonnance du tribunal. Or, il se pourrait que, dans un de ces actes notariés, on retrouve la notion de servitude « publique ». Ou pas. « Est-ce qu'on utilisait le terme "chemin public" en 1939 ? », se demande M^e Van Cutsem. À cette époque, le phrasé n'était pas le même qu'aujourd'hui pour dire la

même chose. Ce dont on est certain, par contre, et on a une trentaine de témoignages dans ce sens dont celui d'un Wasseigeois de plus de 80 ans, c'est que tout le monde a toujours utilisé ce chemin. En plus, il relie une voirie publique à une autre voirie publique donc, si les piétons y avaient leurs habitudes, c'est un chemin public... »

La suite le 18 février

De façon plus générale, l'avocat de la Commune y voit même « une affaire de principe : à l'heure où on prône la mobilité douce et où un tas de communes réhabilitent ce genre de sentiers, c'est un peu contradictoire » de faire disparaître ce raccourci. Pour lui, si la Commune de Wasseiges devait perdre cette affaire, ça pourrait même « donner l'idée à d'autres, dans d'autres communes », d'engager le même combat, faisant disparaître un à un les chemins du genre. « Par contre, la Commune a toujours dit qu'elle n'était pas contre de l'aménager, le nettoyer, y placer 2-3 lampes LED... »

Évidemment, de l'autre côté de la barre, on n'a pas la même lecture du dossier. « C'est une

servitude, les actes le disent, commence M^e François Dessy. Mais il faut la qualifier juridiquement : la Commune dit que c'est une servitude privée d'utilité publique, nous disons qu'il s'agit d'une servitude privée à finalité réservée, pour les voisins et ceux qui fréquentent ces propriétés voisines. Si mon client l'a fermée avec une barrière, c'était pour repousser les junkies et empêcher qu'on jette des déchets chez lui. Depuis le début, il a proposé des solutions, par exemple que la Commune clôture son terrain. »

L'avocat du Wasseigeois, qui dit disposer de témoignages d'habitants allant à contre-courant de ceux évoqués plus haut, se demande surtout « comment la Commune ne possède-t-elle pas la preuve que ce chemin est public ? Elle devrait quand même être en mesure de prouver elle-même le caractère public des chemins qui se trouvent sur son territoire ! »

Bref, l'affaire n'est pas (encore) réglée. M^e Van Cutsem doit rendre ses conclusions au tribunal pour le 7 janvier. Pour M^e Dessy, ce sera au 4 février. Et les deux reviendront, une nouvelle fois, devant la juge le 18 février, pour plaider... ■

HUY

Fuite d'eau à Tihange : c'est réparé

À la suite de travaux rue des Saules, une conduite d'alimentation en eau est restée fissurée pendant quelques jours.



Une microfuite qui, pendant deux jours a quand même laissé sécouler plusieurs milliers de litres d'eau.

De l'eau sous pression qui fuit depuis une tranchée de travaux. Les habitants de la rue des Saules, à Tihange, se sont étonnés de voir cette eau de distribution s'échapper de grosses quantités d'eau là où des travaux sont en cours dans

la rue. D'autant que la fuite a perduré durant plusieurs jours sans intervention apparente de la CILE

(Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux). « Une fontaine qui, depuis plusieurs jours et sans

interruption, débite un nombre impressionnant de mètres cubes d'une eau, apparemment propre à la consommation et qui disparaît tranquillement dans le sous-sol », se sont ému les riverains.

Du côté de la CILE, on confirme le chantier et la fuite : « On a procédé au remplacement de six mètres de conduite à deux mètres de profondeur, explique une responsable de la CILE. Deux équipes ont travaillé sur ce chantier. Durant deux jours, une microfuite a persisté mais tout devrait être rentré dans l'ordre pour ce mardi soir. » ■ J.-I.T.

UNE PUBLICATION DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

Rue de la Résistance n°11 boîte RC11 - 4500 HUY

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :

Jos DONVIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Yves BERLIZE

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS

ET ÉDITEUR RESPONSABLE :

Philippe LAWSON

Route de Hannut 38 - 5004 Namur-Bouge

Tél. : 081/24 88 11

CHEF D'ÉDITION :

Catherine DUCHATEAU

info@lavenir.net - www.lavenir.net

REDACTION :

Tél. : 085/84 97 50

SERVICE CLIENTÈLE :

Contacts librairies : libraires@lavenir.net

Tél. 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnes@lavenir.net

Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01

Commandes photos : tél. 081/23 62 00

mail : commandesphotos@lavenir.net

CBC 193-1234942-56

PROMOTION ET DIFFUSION :

Tél. : 081/32 20 90 - fax : 081/23 02 61

PUBLICITÉ NATIONALE :

L'Avenir Advertising : 081/23 62 74

sales.national@lavenir.net

www.lavenir.net

PUBLICITÉ RÉGIONALE :

Bernard MIGNOT : 084/24 47 00

PUBLICITÉ EN LIGNE :

Bernard MIGNOT : 084/24 47 00

bernard.mignot@lavenir.net

www.lavenir.net

PETITES ANNONCES :

annonce@lavenir.net

www.lavenir.net

NECROLOGIE :

Tél. 081/248818



Le journal est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Si vous souhaitez copier un article, une photo, une infographie ou de nombreux éléments, ou utiliser votre ordinateur, ou scanner, ou utiliser un logiciel de diffusion électronique, veuillez contacter Copyright au 02/558 07 80 ou via info@copyright.be. Plus d'infos : www.copyright.be